

# Synode sur la famille : « Relatio post disceptationem » du Rapporteur Général, le Cardinal Péter Erdö

Publié le 13 octobre 2014  
31 minutes



## Note de la rédaction de La Porte Latine :

il est bien entendu que les commentaires repris dans la presse extérieure à la FSSPX ne sont en aucun cas une quelconque adhésion à ce qui y est écrit par ailleurs.

## Introduction

**1.** Lors de la veillée de prière célébrée sur la Place Saint-Pierre, samedi 4 octobre 2014, en préparation au Synode sur la famille, le Pape François a évoqué de manière simple et concrète la centralité de l'expérience familiale dans la vie de tous, en s'exprimant ainsi : « Le soir descend désormais sur notre assemblée. C'est l'heure où l'on rentre volontiers chez soi pour se retrouver à la même table, entouré par la présence des liens d'affection, du bien accompli et reçu, des rencontres qui réchauffent le cœur et le font croître, comme un bon vin qui anticipe au cours de l'existence de l'homme la fête sans crépuscule. C'est aussi l'heure la plus douloureuse pour celui qui se retrouve en tête à tête avec sa propre solitude, dans le crépuscule amer de rêves et de projets brisés : combien de personnes traînent-elles leurs journées sur la voie sans issue de la résignation, de l'abandon, voire de la rancœur ; dans combien de maisons est venu à manquer le vin de la joie et donc la saveur - la sagesse même - de la vie [...] Ce soir, nous nous faisons la voix des uns et des autres à travers notre prière, une prière pour tous ».

**2.** Lieu intime de joies et d'épreuves, d'affections profondes et de relations parfois blessées, la famille est véritablement « école d'humanité » (« *Familia schola quaedam uberioris humanitatis est* »: Concile Vatican II, Constitution sur l'Église dans le monde contemporain *Gaudium et Spes*, n°52), dont le besoin est fortement perçu. Malgré les nombreux signaux de crise de l'institution familiale dans les différents contextes du « village global », le désir de famille demeure vif, en particulier parmi les jeunes et motive le besoin que l'Église annonce sans relâche et au travers d'un partage profond cet « Évangile de la famille » qui lui a été confié au travers de la révélation de Dieu en Jésus Christ.

**3.** Sur la réalité de la famille, décisive et précieuse, l'Évêque de Rome a appelé à réfléchir le Synode des Évêques en son Assemblée générale extraordinaire d'octobre 2014, pour approfondir ensuite la réflexion lors de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en octobre 2015, tout comme au cours de l'ensemble de l'année qui s'écoulera entre les deux événements synodaux. « Le fait de *convenire in unum* autour de l'Évêque de Rome est déjà un événement de grâce, dans lequel la collégialité épiscopale se manifeste sur un chemin de discernement spirituel et pastoral » : c'est ainsi que le Pape François a décrit l'expérience synodale, en indiquant les devoirs liés à la double écoute des signes de Dieu et de l'histoire des hommes et à la fidélité, double et unique, qui en découle.

**4.** À la lumière de ce même discours, nous avons recueilli les résultats de nos réflexions et de nos dialogues au sein des trois parties suivantes : *L'écoute*, pour regarder la réalité de la famille aujourd’hui, dans la complexité de ses lumières et de ses ombres ; *le regard* fixé sur le Christ pour repenser, avec fraîcheur renouvelée et enthousiasme ce que la révélation transmise dans la foi de l’Église, nous dit sur la beauté et la dignité de la famille ; *la confrontation* à la lumière du Seigneur Jésus pour discerner les voies grâce auxquelles renouveler l’Église et la société dans leur engagement en faveur de la famille.

## Première Partie – L’écoute : le contexte et les défis concernant la famille

### *Le contexte socioculturel*

**5.** Le changement anthropologique et culturel influence aujourd’hui tous les aspects de la vie et requiert une approche analytique et diversifiée, capable de percevoir les formes positives de la liberté individuelle. Il faut également prendre en compte le danger croissant représenté par un individualisme exacerbé qui dénature les liens familiaux et finit par considérer chaque composant de la famille comme une île, faisant prévaloir, dans certains cas, l’idée d’un sujet qui se construit selon ses propres désirs considérés comme un absolu.

**6.** La plus grande épreuve pour les familles de notre temps est souvent la solitude, qui détruit et provoque une sensation générale d’impuissance vis-à-vis de la réalité socio-économique qui, souvent, finit par les écraser. Il en est ainsi de la croissante précarité du travail, qui est parfois vécue comme un véritable cauchemar, ou d’une fiscalité trop lourde qui n’encourage certainement pas les jeunes à se marier.

**7.** Il existe des contextes culturels et religieux qui lancent des défis particuliers. Dans les sociétés africaines, existe encore la pratique de la polygamie et, dans certains contextes traditionnels, la coutume du « mariage par étapes ». Dans d’autres contextes, se maintient la pratique des mariages combinés. Dans les pays où la religion catholique est minoritaire, nombreux sont les mariages mixtes, avec toutes les difficultés qu’ils comportent en ce qui concerne la configuration juridique, l’éducation des enfants et le respect réciproque du point de vue de la liberté religieuse mais aussi avec les grandes potentialités de rencontre dans la diversité de la foi que ces histoires de vie familiale présentent. Dans de nombreux contextes, et pas seulement occidentaux, se diffuse actuellement largement la pratique de la cohabitation qui précède le mariage ou encore de cohabitations non orientées à prendre la forme d’un lien institutionnel.

**8.** Nombreux sont les enfants qui naissent en dehors du mariage, en particulier dans certains pays et nombreux sont ceux qui grandissent ensuite avec un seul de leurs parents ou dans un contexte familial élargi ou reconstitué. Le nombre des divorces est croissant et le cas de choix déterminés seulement par des facteurs d’ordre économique n’est pas rare. La condition de la femme a encore besoin d’être défendue et promue parce que de nombreuses situations de violence s’enregistrent à l’intérieur des familles. Les enfants font souvent l’objet de luttes entre leurs parents et ils constituent les véritables victimes des lacérations familiales. Les sociétés traversées par la violence à cause de la guerre, du terrorisme ou de la présence de la criminalité organisée connaissent également des situations familiales détériorées. Les migrations représentent en outre un autre signe des temps qu’il faut affronter et comprendre avec toute sa charge de conséquences sur la vie familiale.

### *L’importance de la vie affective*

**9.** Face à ce cadre social, on rencontre chez les individus un plus grand besoin de prendre soin de leur propre personne, de se connaître intérieurement, de vivre mieux en syntonie avec leurs émotions et leurs sentiments, de chercher une relation de qualité dans la vie affective. De même, on peut rencontrer un désir diffus de famille, qui s’accompagne de la recherche de soi-même. Mais comment cultiver et soutenir cette tension au soin de soi-même et ce désir de famille ? Il y a là un grand défi également pour l’Église. Le danger de l’individualisme et le risque de vivre de manière égoïste sont

importants.

**10.** Le monde actuel semble valoriser une affectivité sans limite, dont tous les versants doivent être explorés, même les plus complexes. De fait, la question de la fragilité affective est de grande actualité : une affectivité narcissique, instable et changeante qui n'aide pas toujours les sujets à atteindre une plus grande maturité. Dans ce contexte, les couples sont parfois incertains, hésitants et ont du mal à trouver des manières pour grandir. Nombreux sont ceux qui tendent à demeurer aux premiers stades de la vie émotionnelle et sexuelle. La crise du couple déstabilise la famille et peut arriver, au travers des séparations et des divorces, à produire des conséquences sérieuses sur les adultes, les enfants et la société, affaiblissant l'individu et les liens sociaux. Le déclin de la population ne détermine pas seulement une situation dans laquelle le remplacement des générations n'est plus assuré mais risque de conduire, avec le temps, à un appauvrissement économique et à une perte d'espérance dans l'avenir.

#### *Les défis pastoraux*

**11.** Dans ce contexte, l'Église perçoit le besoin de dire une parole d'espérance et de sens. Il faut partir de la conviction que l'homme vient de Dieu et que, donc, une réflexion capable de proposer à nouveau les grandes questions sur la signification d'être hommes peut trouver un terrain fertile dans les attentes les plus profondes et l'humanité. Les grandes valeurs du mariage et de la famille chrétienne correspondent à la recherche qui traverse l'existence humaine, y compris à une époque marquée par l'individualisme et par l'hédonisme. Il faut accueillir les personnes avec leur existence concrète, savoir soutenir leur recherche, encourager le désir de Dieu et la volonté de se sentir pleinement partie intégrante de l'Église même de ceux qui ont fait l'expérience de l'échec ou se trouvent dans les situations les plus disparates. Ceci exige que la doctrine de la foi, que l'on doit faire connaître toujours davantage dans ses contenus fondamentaux, soit proposée avec la miséricorde.

## Deuxième partie - Le regard sur le Christ : l'Évangile de la famille

### *Le regard sur Jésus et la gradualité dans l'histoire du salut*

**12.** Afin de « contrôler notre allure sur le terrain des défis contemporains, la condition décisive est de garder le regard fixé sur Jésus Christ, de s'arrêter dans la contemplation et dans l'adoration de sa face [...]. En effet, chaque fois que nous revenons à la source de l'expérience chrétienne, de nouvelles routes et des possibilités impensables s'ouvrent. (Pape François, Discours du 4 octobre 2014). Jésus a regardé les femmes et les hommes qu'il a rencontré avec amour et tendresse, accompagnant leurs pas avec patience et miséricorde dans l'annonce des exigences du Royaume de Dieu.

**13.** Du moment que l'ordre de la Création est déterminé par l'orientation au Christ, il faut distinguer sans les séparer les différents degrés au travers desquels Dieu communique à l'humanité la grâce de l'alliance. En raison de la loi de la gradualité (cf. *Familiaris Consortio*, 34), propre à la pédagogie divine, il s'agit de lire en termes de continuité et de nouveauté l'alliance nuptiale, dans l'ordre de la Création et dans celui de la Rédemption.

**14.** Jésus Lui-même, en se référant au dessein premier sur le couple humain, réaffirme l'union indissoluble entre l'homme et la femme, tout en comprenant que « en raison de votre dureté de cœur (que) Moïse vous a permis de répudier vos femmes ; mais dès l'origine, il n'en fut pas ainsi » (Mt 19,8). De cette manière, Il montre combien la condescendance divine accompagne toujours le chemin de l'homme, l'orientant vers son principe, non sans passer par la croix.

### *La famille dans le dessein salvifique de Dieu*

**15.** Puisque, par l'engagement de l'accueil réciproque et par la grâce du Christ, les fiancés se promettent fidélité et ouverture à la vie, ils reconnaissent comme éléments constitutifs du mariage les dons que Dieu leur offre, prenant sérieusement leur mutuel engagement en son nom et face à l'Église. Or, dans la foi, il est possible de prendre les biens du mariage comme des engagements plus soutenables au travers de l'aide de la grâce du sacrement. Dieu consacre l'amour des époux et en

confirme l'indissolubilité, en leur offrant l'aide pour vivre la fidélité et pour s'ouvrir à la vie. Le regard de l'Église ne se tourne donc pas seulement vers le couple mais vers la famille.

**16.**Nous pouvons distinguer trois étapes fondamentales dans le dessein divin concernant la famille : la famille des origines, lorsque Dieu créateur institua le mariage primordial entre Adam et Ève, comme fondement solide de la famille : homme et femme Il les créa (cf. *Gn 1, 24-31 ; 2, 4b*) ; la famille historique blessée par le péché (cf. *Gn 3*) et la famille rachetée par le Christ (cf. *Ep 5, 21-32*), à l'image de la Sainte Trinité, mystère dont découle tout amour véritable. L'alliance conjugale, inaugurée avec la Création et révélée dans l'histoire entre Dieu et Israël, arrive à sa plénitude avec le Christ dans l'Église.

*Le discernement des valeurs présentes dans les familles blessées et dans les situations irrégulières*

**17.** Vu le principe de gradualité du plan salvifique divin, on se demande quelles possibilités sont données aux époux qui vivent l'échec de leur mariage ou comment il est possible de leur offrir l'aide du Christ au travers du ministère de l'Église. À ce propos, une clef herméneutique significative provient de l'enseignement du Concile Vatican II, qui, s'il affirme que « l'unique Église du Christ subsiste dans l'Église catholique », reconnaît également que « bien (que) des éléments nombreux de sanctification et de vérité se trouvent hors de sa sphère, éléments qui, appartenant proprement par le don de Dieu à l'Église du Christ, portent par eux-mêmes à l'unité catholique » (*Lumen Gentium*, 8).

**18.** Dans cette perspective, doivent tout d'abord être réaffirmées la valeur et la consistance propre du mariage naturel. Certains se demandent s'il est possible que la plénitude sacramentelle du mariage n'exclut pas la possibilité de reconnaître des éléments positifs également dans les formes imparfaites qui se trouvent en dehors de cette réalité nuptiale mais dans tous les cas ordonnées à celle-ci. La doctrine des degrés de communion, formulée par le Concile Vatican II, confirme la vision d'une manière articulée de participer au *Mysterium Ecclesiae* de la part des baptisés.

**19.** Dans cette même perspective, que nous pourrons qualifier d'inclusive, le Concile ouvre également l'horizon dans lequel s'apprécient les éléments positifs présents dans les autres religions (cf. *Nostra Aetate*, 2) et cultures, malgré leurs limites et leurs insuffisances (cf. *Redemptoris Missio*, 55). Du regard tourné vers la sagesse humaine présente en eux, en effet, l'Église apprend comment la famille est considérée universellement comme forme nécessaire et féconde de coexistence humaine. Dans ce sens, l'ordre de la Création, dans lequel la vision chrétienne de la famille est enracinée, se déploie au niveau historique dans les différentes expressions culturelles et géographiques.

**20.** Un discernement spirituel étant donc nécessaire en ce qui concerne les cohabitations et les mariages civils ainsi que pour ce qui est des divorcés « remariés », il appartient à l'Église de reconnaître ces *semina Verbi* répandus hors des frontières visibles et sacramentelles. En suivant le vaste regard du Christ, dont la lumière éclaire tout homme (cf. *Jn 1, 9* ; cf. *Gaudium et Spes*, 22), l'Église se tourne avec respect vers ceux qui participent à sa vie de manière incomplète et imparfaite, appréciant plus les valeurs positives qu'ils conservent que leurs limites et leurs manquements.

*Vérité et beauté de la famille et miséricorde*

**21.** L'Évangile de la famille, alors qu'il resplendit grâce au témoignage de nombreuses familles qui vivent avec cohérence la fidélité au sacrement, produisant les fruits murs de la sainteté quotidienne authentique, nourrit également ces *semina Verbi* qui attendent encore de mûrir et doit soigner les arbres qui sont devenus secs et demandent à ne pas être négligés.

**22.** Dans ce sens, une nouvelle dimension de la pastorale familiale actuelle, consiste dans la prise en compte de la réalité des mariages civils et également, en faisant les différences nécessaires, des cohabitations. En effet, lorsque l'union atteint une stabilité notable au travers d'un lien public, est marquée par une affection profonde, par la responsabilité vis-à-vis des enfants, par une capacité à résister dans les épreuves, elle peut être considérée comme un bourgeon à accompagner dans son développement vers le sacrement du mariage. Très souvent, en revanche, la cohabitation ne s'établit pas en vue d'un futur mariage possible mais sans aucune intention d'établir un rapport institutionnel.

**23.** Conforme au regard miséricordieux de Jésus, l'Église doit accompagner avec attention et sollicitude ses enfants les plus fragiles, marqués par un amour blessé et perdu, redonnant confiance et

espérance, comme la lumière du phare d'un port ou d'une torche placée au milieu d'un groupe de personnes peut illuminer ceux qui ont perdu la route ou se trouvent au milieu de la tempête.

## Troisième partie - La discussion : les perspectives pastorales

### *Annoncer l'Évangile de la famille aujourd'hui, dans les différents contextes*

**24.** Le dialogue synodal a permis de s'accorder sur les instances pastorales les plus urgentes à confier à la concrétisation des Églises locales, dans la communion *cum Petro et sub Petro*.

**25.** L'annonce de l'Évangile de la famille constitue une urgence pour la nouvelle évangélisation. L'Église doit la réaliser avec la tendresse d'une mère et la clarté d'une maîtresse (cf. *Ep 4,15*), dans la fidélité à la *kénose* miséricordieuse du Christ. La vérité s'incarne dans la fragilité humaine non pas pour la condamner, mais pour la guérir.

**26.** Évangéliser est une responsabilité partagée par le peuple de Dieu tout entier, chacun selon son propre ministère et charisme. Sans le témoignage joyeux des époux et des familles, l'annonce, même si elle est correcte, risque de ne pas être comprise et de se noyer dans le flot de paroles qui caractérise notre société (cf. *Novo millennio ineunte*, 50). Les Pères synodaux ont à plusieurs reprises souligné que les familles catholiques sont appelées à être elles-mêmes les *sujets actifs* de toute la pastorale familiale.

**27.** Il est fondamental de mettre en exergue le primat de la grâce, et par conséquent, les possibilités que l'Esprit offre par le sacrement. Il s'agit de faire comprendre par l'expérience que l'Évangile de la famille est une joie qui « remplit le cœur et toute la vie », parce que dans le Christ nous sommes « libérés du péché, de la tristesse, du vide intérieur, de l'isolement » (*Evangelii gaudium*, 1). À la lumière de la parabole du semeur (cf. *Mt 13, 3*), notre tâche consiste à coopérer aux semaines : le reste est l'œuvre de Dieu. Il ne faut pas oublier que l'Église qui prêche sur la famille est un signe de contradiction.

**28.** C'est pourquoi une *conversion missionnaire* est requise : il ne faut pas se limiter à une annonce purement théorique et détachée des problèmes réels des personnes. Il ne faut jamais oublier que la crise de la foi a comporté une crise du mariage et de la famille et, par conséquent, la transmission de la foi des parents aux enfants a été souvent interrompue. L'imposition de certaines perspectives culturelles qui affaiblissent la famille et le mariage n'ont pas d'incidence sur une foi solide.

**29.** La conversion doit être avant tout une conversion du langage pour qu'il soit effectivement significatif. L'annonce doit faire connaître par l'expérience que l'Évangile de la famille est la réponse aux attentes les plus profondes de la personne humaine : à sa dignité et à la pleine réalisation dans la réciprocité et dans la communion. Il ne s'agit pas seulement de présenter des règles, mais aussi de proposer des valeurs, en répondant ainsi à un besoin que l'on constate aujourd'hui dans les pays les plus sécularisés.

**30.** L'approfondissement biblico-théologique indispensable doit être accompagné par le dialogue, à tous les niveaux. Beaucoup ont insisté sur une approche plus positive des richesses contenues dans les différentes expériences religieuses, sans passer sous silence les difficultés. Dans les différents contextes culturels, il faut tout d'abord saisir les possibilités, puis, à la lumière de celles-ci, repousser les limites et les radicalisations.

**31.** Le mariage chrétien ne peut pas être considéré uniquement comme une tradition culturelle ou une exigence sociale, il faut que ce soit une décision vocationnelle assumée après une préparation adéquate et un discernement mûr, dans un parcours de foi. Il ne s'agit pas de poser des difficultés ou de compliquer les cycles de formation, mais d'aller en profondeur et ne pas se contenter de rencontres théoriques ou d'orientations générales.

**32.** D'un commun accord, il a été rappelé que, dans la perspective familiale, une conversion de la pratique pastorale dans son ensemble est nécessaire pour dépasser les optiques individualistes qui la caractérisent encore. C'est pourquoi on a insisté à plusieurs reprises sur le renouvellement de la

formation des prêtres et des autres agents pastoraux, avec une implication plus grande des familles.

**33.** De même, a été souligné le besoin d'une évangélisation qui dénonce avec franchise les facteurs culturels, sociaux et économiques, par exemple la place excessive donnée à la logique du marché, qui empêchent une vie familiale authentique, entraînant la discrimination, la pauvreté, l'exclusion, la violence. C'est pourquoi il faut développer un dialogue et une coopération avec les structures sociales, et encourager et soutenir les laïcs qui s'engagent dans les domaines culturel et sociopolitique.

#### *Guider les futurs époux sur le chemin de la préparation au mariage*

**34.** La réalité sociale complexe et les défis que la famille est appelée à affronter aujourd'hui demandent un engagement plus grand de la communauté chrétienne pour la préparation des futurs époux au mariage. En ce qui concerne ce besoin, les Pères synodaux ont insisté d'un commun accord sur l'exigence d'une implication plus grande de la communauté tout entière, en privilégiant le témoignage des familles, ainsi que l'enracinement de la préparation au mariage dans le chemin d'initiation chrétienne, en soulignant le lien du mariage avec les autres sacrements. On a également mis en évidence le besoin de programmes spécifiques de préparation proche au mariage qui soient une véritable expérience de participation à la vie ecclésiale et qui approfondissent les différents aspects de la vie familiale.

#### *Accompagner les premières années de la vie conjugale*

**35.** Les premières années de mariage représentent une période vitale et délicate au cours de laquelle le couple devient plus conscient des défis et du sens du mariage. D'où l'exigence d'un accompagnement pastoral qui dépasse la célébration du sacrement. Dans cette pastorale, la présence de couples ayant de l'expérience s'avère de la plus haute importance. La paroisse est considérée comme le lieu idéal où les couples experts peuvent être à la disposition de ceux plus jeunes. Les couples doivent être encouragés à assumer une attitude fondamentale d'accueil du grand don que représentent les enfants. Il faut souligner l'importance de la spiritualité familiale et de la prière, en encourageant les couples à se réunir régulièrement pour promouvoir la croissance de la vie spirituelle et la solidarité dans les exigences concrètes de la vie. Les liturgies significatives, les pratiques dévotionnelles et les Eucharisties célébrées pour les familles ont été mentionnées comme étant vitales pour favoriser l'évangélisation à travers la famille.

#### *Les aspects positifs dans les unions civiles et les concubinages*

**36.** Une nouvelle sensibilité de la pastorale d'aujourd'hui consiste à comprendre la réalité positive des mariages civils et, compte tenu des différences, des concubinages. Il faut que dans la proposition ecclésiale, tout en présentant clairement l'idéal, nous indiquions aussi les éléments constructifs de ces situations qui ne correspondent plus ou pas encore à cet idéal.

**37.** On relève également, dans de nombreux pays, un « nombre croissant de couples qui vivent ensemble *ad experimentum*, sans aucun mariage, ni canonique ni civil » (*Instrumentum Laboris*, 81). En Afrique, cela se produit surtout dans le mariage traditionnel, contracté entre familles et souvent célébré par étapes. Face à ces situations, l'Église est appelée à être « toujours la maison ouverte du Père [...] où il y a de la place pour chacun avec sa vie difficile » (*Evangelii gaudium*, 47) et à aller en aide à celui qui éprouve le besoin de reprendre son chemin de foi, même s'il n'est pas possible de célébrer un mariage canonique.

**38.** En Occident, le nombre de ceux qui, après avoir longtemps vécu ensemble, demandent de célébrer le mariage à l'église est aussi en croissance constante. Le simple concubinage est souvent choisi à cause de la mentalité générale, s'opposant aux institutions et aux engagements définitifs, mais aussi dans l'attente d'une sécurité existentielle (un emploi et un salaire fixes). Dans d'autres pays, les unions de fait sont très nombreuses, non pas par rejet des valeurs chrétiennes relatives à la famille et au mariage, mais surtout du fait que se marier est un luxe ; ainsi la misère matérielle pousse à vivre dans une union de fait. Dans ces unions aussi, on peut voir des valeurs familiales authentiques, ou du moins le désir de celles-ci. Il faut que l'accompagnement pastoral commence toujours par ces aspects positifs.

**39.** Toutes ces situations doivent être affrontées de manière constructive, en essayant de les trans-

former en opportunité de cheminer vers la plénitude du mariage et de la famille, à la lumière de l’Évangile. Il s’agit de les accueillir et de les accompagner avec patience et délicatesse. À cet effet, le témoignage attrayant de familles chrétiennes authentiques, comme sujets de l’évangélisation de la famille, est important.

*Soigner les familles blessées (séparés, divorcés non remariés, divorcés remariés)*

**40.** Au cours du Synode, le besoin de choix pastoraux courageux a été clairement ressenti. Confirmant avec force la fidélité à l’Évangile, les Pères synodaux ont perçu l’urgence de chemins pastoraux nouveaux, qui partent de la réalité effective des fragilités familiales, en reconnaissant que, le plus souvent, celles-ci sont « subies » plus que choisies en toute liberté. Il s’agit de situations différentes dues à des facteurs personnels comme culturels et socioéconomiques. Envisager des solutions uniques ou s’inspirant de la logique du « tout ou rien » n’est pas signe de sagesse. Le dialogue et la confrontation vécus au Synode devront se poursuivre dans les Églises locales, avec la participation des différentes composantes, de manière à ce que les perspectives qui se profilent puissent être menées à leur plein mûrissement par le travail de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. L’Esprit qui nous guide, et qui est constamment invoqué, permettra au peuple de Dieu de vivre la fidélité à l’Évangile de la famille comme une prise en charge miséricordieuse de toutes les situations de fragilité.

**41.** Toute famille blessée doit tout d’abord être écoutée avec respect et amour, en devenant son compagnon de route, comme le Christ avec les disciples sur le chemin d’Emmaüs. Pour ces situations, les paroles du Pape François sont particulièrement pertinentes : « L’Église devra initier ses membres – prêtres, personnes consacrées et laïcs – à cet « art de l’accompagnement », pour que tous apprennent toujours à ôter leurs sandales devant la terre sacrée de l’autre (cf. *Ex 3,5*). Nous devons donner à notre chemin le rythme salutaire de la proximité, avec un regard respectueux et plein de compassion mais qui en même temps guérit, libère et encourage à mûrir dans la vie chrétienne » (*Evangelii gaudium*, 169).

**42.** Un tel discernement est indispensable pour les personnes séparées ou divorcées. Il faut notamment respecter la souffrance de ceux qui ont subi injustement la séparation ou le divorce. Pardonner l’injustice subie n’est pas facile, mais c’est un chemin que la grâce rend possible. De même, il faut toujours souligner qu’il est indispensable de prendre en charge, de manière loyale et constructive, les conséquences de la séparation ou du divorce sur les enfants : ils ne peuvent pas devenir un « objet » de dispute, et il faut chercher les meilleurs moyens pour qu’ils puissent surmonter le traumatisme de la scission familiale et grandir le plus possible dans la sérénité.

**43.** Plusieurs Pères ont souligné le besoin de rendre les procédures de reconnaissance des cas de nullité du mariage plus accessibles et allégées. Il a été notamment proposé de pouvoir se passer de l’obligation de la double sentence conforme ; ouvrir une voie administrative sous la responsabilité de l’évêque diocésain ; entamer un procès sommaire dans les cas de nullité notoire. Selon des propositions éminentes, il faudrait envisager la possibilité de considérer l’importance de la foi des futurs époux pour la validité du sacrement du mariage. Dans tous ces cas, il faut bien souligner qu’il s’agit d’établir la vérité sur la validité du lien.

**44.** Quant aux procès matrimoniaux, outre la préparation d’un nombre suffisant d’agents, clercs et laïcs, qui s’y consacrent prioritairement, la simplification de la procédure, demandée par un grand nombre, exige que l’on augmente la responsabilité de l’évêque diocésain, qui pourrait, dans son diocèse, charger un prêtre, préparé en bonne et due forme, de conseiller gratuitement les parties sur la validité de leur mariage.

**45.** Les personnes divorcées non remariées doivent être invitées à trouver dans l’Eucharistie la nourriture qui les soutient dans leur état. La communauté locale et les pasteurs doivent accompagner ces personnes avec sollicitude, surtout si elles ont des enfants ou vivent dans une situation de pauvreté grave.

**46.** Les situations des personnes divorcées remariées exigent aussi un discernement attentif et un accompagnement empreint de respect, évitant tout langage ou attitude qui les feraient sentir discriminées. Prendre soin de ces personnes ne représente pas pour la communauté chrétienne un affai-

blissement de sa foi et de son témoignage de l'indissolubilité du mariage, au contraire, c'est par ces soins qu'elle exprime sa charité.

**47.** Quant à la possibilité d'accéder aux sacrements de la Pénitence et de l'Eucharistie, certains ont argumenté en faveur de la discipline actuelle en vertu de son fondement théologique, d'autres se sont exprimés en faveur d'une plus grande ouverture à des conditions bien précises, quand il s'agit de situations qui ne peuvent pas être dissoutes sans entraîner de nouvelles injustices et souffrances. Pour certains, il faudrait que l'éventuel accès aux sacrements soit précédé d'un chemin pénitentiel - sous la responsabilité de l'évêque diocésain -, et avec un engagement évident en faveur des enfants. Il s'agirait d'une situation non généralisée, fruit d'un discernement réalisé au cas par cas, suivant une règle de gradualité, qui tienne compte de la distinction entre état de péché, état de grâce et circonstances atténuantes.

**48.** Suggérer de se limiter uniquement à la « communion spirituelle » pour un nombre non négligeable de Pères synodaux pose des questions : si la communion spirituelle est possible, pourquoi ne pas pouvoir accéder à celle sacramentelle ? Un approfondissement théologique a été donc sollicité à partir des liens entre sacrement du mariage et Eucharistie par rapport à l'Église-sacrement. Il faut également approfondir la dimension morale de cette problématique, en écoutant et en éclairant la conscience des époux.

**49.** Les questions relatives aux mariages mixtes ont été souvent citées dans les interventions des Pères synodaux. La diversité de la discipline relative au mariage dans les Églises orthodoxes pose, dans certains contextes, des problèmes graves auxquels il faut donner des réponses adéquates en communion avec le Pape, ce qui est valable aussi pour les mariages interreligieux

#### *Accueillir les personnes homosexuelles*

**50.** Les personnes homosexuelles ont des dons et des qualités à offrir à la communauté chrétienne : sommes-nous en mesure d'accueillir ces personnes en leur garantissant un espace de fraternité dans nos communautés ? Souvent elles souhaitent rencontrer une Église qui soit une maison accueillante. Nos communautés peuvent-elles l'être en acceptant et en évaluant leur orientation sexuelle, sans compromettre la doctrine catholique sur la famille et le mariage ?

**51.** La question homosexuelle nous appelle à une réflexion sérieuse sur comment élaborer des chemins réalistes de croissance affective et de maturité humaine et évangélique en intégrant la dimension sexuelle : elle se présente donc comme un défi éducatif important. L'Église affirme, par ailleurs, que les unions entre des personnes du même sexe ne peuvent pas être assimilées au mariage entre un homme et une femme. Il n'est même pas acceptable que l'on veuille exercer des pressions sur l'attitude des pasteurs, ou que des organismes internationaux soumettent les aides financières à la condition d'introduire des lois s'inspirant de l'idéologie du *gender*.

**52.** Sans nier les problématiques morales liées aux unions homosexuelles, on prend acte qu'il existe des cas où le soutien réciproque jusqu'au sacrifice constitue une aide précieuse pour la vie des partenaires. De plus, l'Église prête une attention spéciale aux enfants qui vivent avec des couples du même sexe, en insistant que les exigences et les droits des petits doivent toujours être au premier rang.

#### *La transmission de la vie et le défi de la dénatalité*

**53.** Il n'est pas difficile de constater la diffusion d'une mentalité qui réduit l'engendrement de la vie à une variable des projets individuels ou de couple. Les facteurs d'ordre économique exercent un poids parfois déterminant contribuant à la baisse importante de la natalité qui affaiblit le tissu social, compromet les relations entre les générations et rend plus incertain le regard vers l'avenir. L'ouverture à la vie est une exigence intrinsèque de l'amour conjugal.

**54.** Sans doute faut-il, dans ce domaine aussi, un langage réaliste, qui se base sur l'écoute des personnes et qui sache expliquer que la beauté et la vérité d'une ouverture sans réserve à la vie est ce dont l'amour humain a besoin pour être vécu en plénitude. C'est sur cette base que peut reposer un enseignement sur les méthodes naturelles, permettant aux époux de vivre leur communication de manière harmonieuse et consciente, dans toutes ses dimensions, avec la responsabilité d'engendrer. Dans cette optique, il faut redécouvrir le message de l'encyclique *Humanae Vitae* de Paul VI, qui sou-

ligne le besoin de respecter la dignité de la personne dans l'évaluation morale des méthodes de contrôle des naissances.

**55.** Aussi faut-il aider à vivre l'affectivité, même dans le lien conjugal, comme un chemin de maturisation, dans un accueil de plus en plus profond de l'autre et en se donnant de manière de plus en plus pleine. En ce sens, il faut insister sur le besoin d'offrir des chemins de formation qui alimentent la vie conjugale, et sur l'importance d'un laïcat qui offre un accompagnement fait de témoignage vivant. L'exemple d'un amour fidèle et profond, fait de tendresse, de respect, capable de croître dans le temps et qui vit, par son ouverture concrète à l'engendrement de la vie, l'expérience d'un mystère qui nous transcende, est sans aucun doute une grande aide.

#### *Le défi de l'éducation et le rôle de la famille dans l'évangélisation*

**56.** Le défi fondamental face auquel se trouvent les familles aujourd'hui est certainement le défi éducatif, rendu plus difficile et complexe par la réalité culturelle d'aujourd'hui. Il faut bien tenir compte des exigences et des attentes de familles capables d'offrir un témoignage dans la vie quotidienne, lieux de croissance, de transmission concrète et essentielle des vertus qui forgent l'existence.

**57.** L'Église peut jouer ce rôle précieux de soutien aux familles, à partir de l'initiation chrétienne, à travers des communautés accueillantes. Aujourd'hui encore plus qu'hier, dans des situations complexes comme dans les situations ordinaires, il lui est demandé de soutenir les parents dans leur tâche éducative, en accompagnant les enfants, les adolescents et les jeunes dans leur croissance, par des parcours personnalisés, pouvant les introduire au sens plein de la vie, et susciter des choix et des responsabilités, vécus à la lumière de l'Évangile.

## Conclusion

**58.** Les réflexions proposées, fruit du dialogue synodal qui s'est déroulé en toute liberté et dans un mode d'écoute réciproque, entendent poser des questions et indiquer des perspectives que les Églises locales devront faire mûrir et préciser, par leur réflexion, durant l'année qui nous sépare de l'Assemblée Générale Ordinaire du Synode des évêques, prévue en octobre 2015. Il ne s'agit pas de décisions prises, ni de perspectives faciles. Cependant, le chemin collégial des évêques et la participation du peuple de Dieu tout entier, sous l'action du Saint-Esprit, pourront nous guider vers des voies de vérité et de miséricorde pour tous. Tel est le souhait que le Pape François a exprimé dès le début de nos travaux, en nous invitant au courage de la foi et à l'accueil humble et honnête de la vérité dans la charité.

**Sources :** Vatican, le 13 octobre 2014